

L'ORGANISATEUR LYONNAIS,



BULLETIN RÉPUBLICAIN.

PRIX

L'ABONNEMENT A LA SEMAINE,
SERVI A DOMICILE, 50 c.
POUR LE DÉPARTEMENT DU
RHONE : 65 c.
POUR LES AUTRES DÉPARTE-
MENTS : 75 c.

BUREAUX :
RUE LAFONT, 29
Quai St-Antoine, 16
Lettres et envois doi-
vent être affranchis.

LYON. — SAMEDI 15 AVRIL 1849.

L'INSTRUCTION DANS LA RÉPUBLIQUE.
(1^{er} article.)

Si, dernièrement, on a tant discuté sans pouvoir s'en-tendre sur la liberté de l'enseignement, c'est peut-être qu'on avait mal posé la question.

En principe, le droit d'enseigner librement est imprescriptible, tout aussi bien que le droit de communiquer sa pensée; l'un n'est que la conséquence de l'autre.

Chacun n'a-t-il pas le droit de dire ce qu'il croit être vrai? évidemment oui. Et c'est, grâce seulement à l'apparition de ces grands obscurs qui, de temps à autre, viennent révéler les vérités encore inconnues, que les âmes ignorantes s'éclairent, et que le progrès se fait dans les sociétés humaines.

Ainsi, dans cette échelle ascendante des droits inhérents à la qualité d'homme, il y a un passage naturel et incontestable d'une liberté à toutes les autres; tellement, que la liberté de la pensée, et celle de la presse étant admises, on doit inévitablement conclure à la liberté de l'enseignement, et à la liberté des cultes.

Poussons plus avant ce raisonnement: on comprendra comment du droit absolu de la liberté de l'enseignement, peut ressortir le principe sur lequel doit s'établir l'organisation de l'instruction publique; dans un état républicain.

Pourquoi ce droit de communiquer sa pensée? Quel est le but de cette liberté que l'on veut sans restriction? Evidemment, c'est afin que l'ignorance se dissipe, et que toutes les intelligences soient illuminées: de là donc, pour une bonne République, c'est-à-dire pour un gouvernement par tous, au profit de tous, le devoir de donner à chacun de ses enfants, sans exception, l'éducation complète qui doit en faire un bon citoyen.

Ne discutons donc plus, sur la liberté de l'enseignement; la question est changée et est devenue plus grave: disons que la société légalement constituée, doit l'instruction à ce baptême des intelligences, à tous les enfants qui naissent dans son sein.

On a dit qu'il n'y avait pas de droit contre le droit; il n'y a pas non plus de droit qui prévale contre un devoir. Or le devoir de répartir l'éducation à tous est tellement impérieux dans une république, qu'il crée au gouvernement une faculté légitime de contrainte et de châiment.

Qu'un père de famille ne prétende donc pas user et abuser de son autorité sur ses enfants, au point de les retenir, à son gré et sans motif, dans l'ignorance! la République ne lui reconnaîtra pas ce droit.

Du moment qu'un enfant a été inscrit sur le registre de l'état civil, il est sous la protection de la loi; et de même que, dans les cas trop fréquents de séquestration, le magistrat, violant justement le seuil de la vie privée, va protéger l'innocente victime contre les mauvais traitements de parents dénaturés, de même encore il peut soustraire légitimement un enfant à l'ignorance, qui est une sorte de séquestration morale.

En somme, et sans préciser le degré du châiment, on peut dire que la société a le droit de frapper d'une peine proportionnelle le père qui refuse obstinément l'éducation à sa famille.

Mais on le comprend, l'exercice de ce droit n'est légi-

time et efficace qu'autant qu'il y a un vaste système d'instruction ouvert à tous.

L'éducation publique, commune et gratuite, tel est donc un des premiers principes de l'organisation républicaine.

Le *Moniteur* contient un rapport de M. Jean Reynaud, président de la commission des hautes études; rapport approuvé par M. le ministre de l'instruction publique, et relatif à l'organisation de l'enseignement administratif. On y règle le mode d'instruction, la discipline et les exercices intérieurs de l'école; les conditions de l'admission, et celles de l'entrée dans les services publics.

Les candidats qui se présenteront pour être admis dans l'école administrative seront interrogés sur les lettres, sur l'histoire de France, sur la philosophie, sur les sciences physiques et mathématiques, sur les sciences naturelles, de sorte que ceux qui auraient bien suivi les hautes classes des lycées fussent en état de répondre. Les admissions à l'école ne pourront avoir lieu avant dix-huit ans ni après vingt-ans; seulement, pour cette année, on concède jusqu'à vingt-deux ans. La durée des études dans l'école sera de trois ans.

Le droit républicain, le droit privé, le droit criminel et le droit administratif formeront un premier cours.

Un second cours sera constitué par la chaire consacrée à l'étude de la population, par celle de l'économie générale de l'agriculture, par celle des mines et des forgeries, et par celle de l'économie générale des travaux publics.

Le cercle des études est fermé par l'économie des finances et du commerce.

Concurremment avec cet enseignement, les élèves recevront des leçons données par les anciens professeurs du collège de France, sur l'histoire des institutions religieuses dans l'antiquité, sur l'histoire de la littérature et de la philosophie, sur la physique, sur la chimie, sur la mécanique, sur la géographie physique, sur l'hygiène et la salubrité publique.

Telles sont les leçons que les élèves recevront au Collège de France. Dans l'intérieur de l'école, ils seront exercés à la correspondance publique et privée, aux divers genres de conversation et de discussion, à des travaux mathématiques, au dessin artistique et linéaire, au levé des plans, à des compositions d'ensemble en architecture et à la comptabilité.

Destinés aux fonctions qui ressortent des ministères de l'intérieur, des affaires étrangères, de l'agriculture, des travaux publics et de toutes les administrations centrales, les élèves ont devant eux un personnel d'environ 19,000 fonctionnaires. Pour recruter ce personnel, il faut environ 600 personnes. Mais il serait injuste que la totalité de ce recrutement fut fournie par l'école; il importe de laisser une place aux employés venant des rangs inférieurs de la hiérarchie administrative. En conséquence, on propose pour les années ordinaires une promotion de cent jeunes gens, et pour cette année seulement une promotion de 150.

On lit dans la *Commune de Paris*

« Nous avons remarqué dans les clubs qu'on perdait beaucoup de temps à discuter des questions oiseuses. Cependant le temps presse, et il importe souverainement de préciser les points qui doivent surtout fixer l'attention publique. A propos des interpellations à adresser aux candidats, nous croyons en trouver un modèle concis et large dans le questionnaire suivant :

Simples questions à poser au candidat à l'Assemblée constituante.

Voulez-vous la République purement démocratique? Soutiendrez-vous le principe du suffrage universel et direct?

Votez-vous pour que l'admission aux fonctions publiques soit réglée par le concours et l'élection?

Etes-vous fermement décidé à refuser tout avancement ou tout emploi du gouvernement pendant le cours de la législature? (Sont exceptées les fonctions politiques.)

Que pensez-vous de la propriété et de l'hérédité comme principes?

Ces points fondamentaux examinés, les interpellations seront faites à la volonté des électeurs.

Un ancien élève de l'Ecole polytechnique.

NOUVELLES DE SAINT-ETIENNE.

Des troubles graves ont éclaté à Saint-Etienne dans la journée d'hier. Un voyageur qui a quitté cette ville vendredi, à 4 heures, nous apprend que des menaces d'incendie ayant été faites contre les couvents de la Reine et du Refuge, la garde nationale a pris les armes pour protéger ces communautés. Une collision sanglante a eu lieu, et l'on a à déplorer la mort de plusieurs gardes nationaux.

Nous donnerons, demain, de plus amples détails.

Chronique de Lyon.

Une députation des ouvriers du chantier de Rochecardon est venue apporter au comité de l'organisation du travail une somme de cent cinquante francs, que ces généreux travailleurs destinent à la commission du travail instituée par les dames. Cette somme se compose de 100 fr., reçus du citoyen Micoud, maire de St-Rambert, auquel ils avaient en la patriotique idée d'offrir un drapeau et un bouquet républicain, et de 5 fr., produit de la vente faite par quelques-uns de leur parti du vin qui leur avait été offert par le citoyen maire.

Un service funèbre sera célébré, lundi prochain, dans l'église des Cordeliers, à 10 heures du matin, en mémoire des Français et des Savoisiens, morts le 4 avril dernier.

Le dimanche 9 avril a été un beau jour pour Belleville; c'était celui de la plantation de l'arbre de la liberté. La garde nationale était sous les armes, le conseil municipal présidait à la cérémonie, et l'arbre s'est dressé majestueusement aux acclamations de la foule.

Plus de six cents citoyens se sont réunis ensuite dans un banquet où n'a cessé de régner la plus franche cordialité. C'étaient des frères, des égaux; la satisfaction brillait dans tous les yeux, une bienveillance réciproque animait tous les cœurs.

Deux batteries d'artillerie arriveront à Bourg les 21 et 22 avril pour y tenir garnison, savoir: la 10^e batterie de 13^e régiment, forte de 4 officiers, 212 sous-officiers et soldats, et 210 chevaux, et la 1^{re} batterie du 2^e, forte de 4 officiers, 223 sous-officiers et soldats, et 265 chevaux.

Trois compagnies détachées des deux bataillons en garnison à Bourg sont parties pour les forts de l'Écluse et de Pierre-Châtel.

On lit dans la *Gazette de Lyon*:

Cette nuit, un coup de fusil a été tiré entre minuit et une heure, dans la rue d'Oran ou la rue Casse-Froide; la balle est allée frapper dans un entresol où était couché le marchand de passementeries qui fait le coin de la rue des Augustins et de la rue Casse-Froide; et il a tenu à peu qu'il ne fut atteint. On assure que l'auteur de cet acte imprudent ou coupable a été arrêté.

Par décision spéciale du citoyen ministre des finances, il est arrêté: La taxe unique, accrue de l'ancien droit de circulation, est maintenue pour les octrois de Lyon, de la Guillotière, de Vaise et de la Croix-Rousse. Le droit général de consommation payé au départ sera déduit du total. La différence seule sera exigée. Les modifications contenues dans le décret du 31 mars et concernant les liqueurs, tant en cercles qu'en bouteilles, sont maintenues.

Hier, une démarche a été faite auprès de M. le Maire, par les officiers de la première légion de la garde nationale de Lyon, pour protester, au nom de la milice citoyenne, contre les visites domiciliaires qui ont eu lieu dans les maisons Tholozan et Ricard.

Correspondance.

Lyon, 12 avril 1848.

Citoyen rédacteur,

Le bruit vient d'être répandu que j'ai été l'un des membres les plus actifs de la Société de Saint François-Xavier, et que je m'opposais, de concert avec le citoyen abbé Jayot, au versement dans la caisse de la souscription patriotique, d'une somme de trois mille cent quarante francs, remise entre mes mains et provenant de cette Société.

Je vous prie, citoyen rédacteur, de vouloir bien rendre publiques mes formelles dénégations à cet égard.

Je n'ai jamais fait partie de la Société de Saint-François-Xavier, et quant à la somme de trois mille cent quarante francs, somme que je n'hésiterais pas à offrir à la patrie si j'étais appelé à en fixer l'emploi, j'ai sous les yeux un récépissé constatant qu'elle a été déposée au Mont-de-Piété en attendant qu'il soit statué sur sa destination, par la section de la Société de Saint-François-Xavier, à laquelle elle appartient.

Ceux qui mettraient en doute la vérité de mes assertions, peuvent se renseigner auprès des membres des sociétés de bienfaisance et de secours mutuels fondées entre ouvriers. Ces nombreuses et utiles associations, depuis cinq ans que je suis chargé de leur service, ont été, sans partage, l'objet de mes travaux les plus chers et de mes plus vives sympathies.

Salut et fraternité.
Pétrus PASSAUT,
Chef de bureau à la Mairie de Lyon.

On nous adresse la lettre suivante :

Citoyen rédacteur,

Aussi longtemps que j'ai été en but à la calomnie par des soi-disantes méprises de noms, j'ai resté candidat à la députation; car s'il ne m'appartenait pas, en raison de mon obscurité, de solliciter la candidature, il ne m'appartenait pas non plus, dans des circonstances semblables à celles où nous sommes, de la refuser. Mais aujourd'hui que le club central a formé sa liste, je me désiste dans un but d'unité, en remerciant les citoyens qui ont bien voulu penser à moi. J'espère déjà résilier mes fonctions de membre du comité central et de la commission de l'organisation du travail, si les circonstances eussent été moins graves. Mais aussitôt qu'il me sera permis de rentrer dans la vie privée, je ne manquerai pas de le faire.

Agreez mes salutations fraternelles.
Auguste MORISON.

Lyon, le 13 avril 1848.

M. Edgar Quinet a publié la profession suivante :

Compatriotes :

Enfant du département de l'Ain, je vous demande vos suffrages; car le moment est venu où chacun doit s'offrir à la patrie, et j'ai refusé toutes les chances qui m'ont été offertes d'être nommé par d'autres que par vous.

Ma profession de foi est dans ma vie passée; si, pour représenter la République, il faut des hommes qui l'ont préparée, je crois pouvoir dire que je suis du nombre de ces hommes. Le gouvernement déchu en a jugé ainsi, puisqu'il m'a persécuté et qu'il m'a fermé la bouche. Depuis que je me connais, j'ai soutenu la cause des peuples; j'ai souffert pour elle. Vous vous en êtes souvenus aux dernières élections, quand vous m'avez spontanément honoré des votes de l'opposition dans l'arrondissement de Bourg.

J'ai combattu par la parole et par la plume, tant que cette lutte a été la seule possible; quand le tocsin a sonné, j'ai pris les armes. J'étais de ceux qui ont franchi les premiers le seuil du palais du dernier roi de France; le lendemain, j'inaugurais la République dans la chaire de M. Guizot.

J'ai vu de mes yeux briser le trône; il n'y reste plus de place que pour asseoir la justice de Dieu.

La royauté travaillait à faire de nous deux peuples ennemis; hâtons-nous de rejeter cet héritage de discordes. La République seule est assez grande, assez magnanime pour nous réunir en une même famille de frères.

Révolution consommée par les masses au profit des masses, avènement de tous à la souveraineté, respect des propriétés et de la famille, droit pour tous de vivre en travaillant, amour sincère des peuples, ce sont là les gages de la paix dans le nouvel ordre social. Ayons foi dans la révolution, si nous voulons, en la sauvant, sauver la génération qui l'a faite.

Que l'éducation nécessaire à chaque homme soit gratuite! Notre révolution ne doit pas seulement à tous le pain du corps, il faut aussi qu'elle assure le pain nécessaire à toute intelligence. J'ai accepté d'avance la tâche de contribuer à répandre l'esprit républicain dans l'enseignement national.

Respect des croyances et des cultes; ils sont la propriété inaliénable des âmes. La liberté de conscience est la pierre de fondation de la société moderne.

Cultivateurs, j'ai passé une partie de ma vie au milieu de vous; je connais vos souffrances et je les ai partagées. Puissé-je servir à alléger votre fardeau! Je sais de quelle sueur vous baignez les sillons qui nous font vivre.

Concitoyens de toutes les classes, nul ne peut aujourd'hui songer à profiter de la révolution sans que tous n'en profitent. Ce que nous voulons, ce n'est pas seulement la réforme d'une province, mais la réforme de la France toute entière, qui doit servir de modèle à l'Europe et au monde. Regardons l'intérêt de la France; là est l'intérêt de notre foyer, de notre famille et du point le plus écarté de la République. De quoi s'agit-il? de constituer une société où se réalise enfin, au profit de tous, la justice sociale que, depuis dix-huit siècles, l'Évangile a promise à la terre.

Ce moment est unique dans l'histoire; la France fait appel au désintéressement, aux sacrifices de tous. Le pays qui a enfanté Joubert a entendu cet appel; il y répondra en envoyant à l'Assemblée de fidèles serviteurs de la République, depuis longtemps nourris dans les traditions du héros de Novare.

E. QUINET.

Nouvelles de Paris.

On assure que M. le général Aupick, qui commande en ce moment l'École Polytechnique, va être nommé ambassadeur à Constantinople.

M. le lieutenant-colonel d'état-major de Margadet accompagnerait le nouvel ambassadeur en qualité de premier secrétaire.

Le ministre des finances vient de donner satisfaction à un vœu formé depuis longtemps par le public. La commission des monnaies a reçu l'autorisation de faire frapper des pièces de 1 centime. Avant la fin du mois, il en sera fait des livraisons au Trésor public.

M. de Rumigny, un des aides-de-camp de Louis-Philippe qui avaient suivi l'ex-roi à Londres, est de retour à Paris depuis quelques jours.

On écrit de Toulon :

« La corvette l'Indienne, commandée par M. Guéfin, capitaine de corvette, venant du Sénégal et Goredou, mouillé sur notre rade. Ce bâtiment a apporté la correspondance de l'escadre des côtes occidentales d'Afrique jusqu'au 22 février, et ramené l'équipage du navire l'Abaille, naufragé dans ces parages. La frégate la Psyché, commandée par M. de Gourdon, capitaine de vaisseau, qui se trouvait depuis assez longtemps devant Lisbonne (Portugal), a mouillé sur rade. Ce bâtiment a quitté les eaux du Tage le 20 mars. »

L'Assemblée constituante de 1848 s'ouvrira le 4 mai. C'est le 5 mai 1789 qu'a eu lieu l'ouverture des états-généraux de la première Assemblée constituante. Il y aura eu 59 ans, jour pour jour, d'intervalle entre l'Assemblée qui a commencé la révolution et celle qui doit la finir.

On lit dans la Vraie République : Les 23 et 24 février, il a été élevé dans Paris 1,512 barricades, presque entièrement concentrées entre la Cité, la Madeleine, la barrière des Martyrs, le canal Saint-Martin, sur la rive droite et autour de la Cité, sur la rive gauche; elles s'étendaient en outre dans toutes les rues conduisant aux barrières.

On a calculé que chaque barricade a employé, en moyenne, 845 pavés; de sorte que le peuple a arraché en quelques heures 1,277,640 pavés.

On a en outre renversé 4,013 arbres; on a brisé ou endommagé 3,704 appareils d'éclairage, savoir: 227 candélabres, 11 consoles, 890 lanternes brisées, et 2,576 lanternes dont les verres ont été cassés.

Enfin, on a brûlé ou détruit 53 corps-de-garde, 74 bureaux de surveillants des voitures de place, 41 bureaux d'octroi, 41 guérites, 104 colonnes d'affichage, 292 bancs; total, 603.

Dans ce calcul ne sont pas comprises les grilles qui ont été arrachées pour faire des armes ou compléter des barricades, comme à la Bourse, à l'Assomption, au ministère de la marine, à Notre-Dame-de-Lorette, etc.

Nouvelles Étrangères.

RUSSIE.

La Gazette des Postes de Francfort du 10 avril mentionne, d'après une lettre de Russie arrivée à Tilsitt, que des troubles auraient éclaté à Saint-Petersbourg et à Moscou.

Des lettres de la Lombardie, arrivées par le paquebot la Ville-de-Marseille, annoncent la nouvelle d'une victoire remportée sur les Autrichiens par l'armée piémontaise. Ces lettres sont du 8 avril.

Ce jour-là, les Autrichiens s'étaient fortifiés derrière le Mincio, au pont de Goito. Les troupes sardes les ont attaqués et les ont forcés d'abandonner cette position. Avant de se retirer, les Impériaux ont fait sauter le pont; mais sur un fragment de cet ouvrage resté debout, les Piémontais ont établi une batterie qui a protégé le passage du Mincio effectué par les tirailleurs sardes (bersaglieri), au milieu d'un feu nourri parti des rangs des bataillons autrichiens défendant la rive opposée. Deux bataillons de volontaires soutenaient les Piémontais dans ce mouvement. Ceux-ci ont bientôt atteint l'autre côté du fleuve, et chargeant résolument les Autrichiens, ils se sont emparés de leur artillerie et leur ont fait deux mille prisonniers.

L'affaire a été sanglante. Les Sardes ont eu beaucoup d'hommes tués, dont plusieurs officiers. Les colonels Lamarmora et Macherani ont été blessés. Le combat a eu lieu près de Vérone. La nouvelle en est arrivée à Gènes le 11 avril. (Sémaphore.)

On lit dans la Concordia :

Bulletin de l'armée italienne.

Milan, 10 avril.

L'armée piémontaise se rend chaque jour plus chère à la cause italienne, par l'importance de ses opérations militaires. Hier, sous le feu le plus vif de batteries préparées de longues mains, elle conquerra le passage de Mincio à Goito; aujourd'hui, 9 avril, à Borghetto et Mazambano elle obtenait le même résultat.

Voici le détail des faits pris à source officielle : Une colonne sous les ordres du général Broglia, dépendante de la division Sonnaz, aidée par l'artillerie, démonta les batteries autrichiennes de la rive opposée du Mincio, entre Mozanbano et Valeggio. Après avoir rétabli un pont avec des bois préparés par les habitants des environs, et avec l'aide des tirailleurs et des canoniers, on put faire passer, sur la rive opposée, les troupes et les batteries, et mettre les Autrichiens en déroute.

On ne connaît pas encore les pertes faites de part et d'autre. Les officiers continuent à se montrer aux soldats le chemin de la victoire.

Dans le dernier événement, nous avons encore à déplorer la perte d'un officier d'état-major.

Le secrétaire du ministère de la guerre, C. REALE.

Un capitaine de navire marchand, arrivé à Venise le 4 avril, venant de Zara et Lussin (Dalmatie) apporte la nouvelle que, lorsque la proclamation de la République, à Venise, est arrivée dans ces deux villes, dans la journée du 26 mars, le peuple se déclara pour la bannière de San Marco, criant : Vive la Constitution! A Zara, on aurait ajouté à ces cris ceux de : Vive Tommaso! vive Manin! A Spalatro, on a déployé le drapeau tricolore, après avoir désarmé la troupe, et l'avoir internée à Lallaro.

IRLANDE.

L'attitude de Dublin est des plus curieuses; on n'y voit que des hommes armés. L'uniforme militaire se voit dans toutes les rues; les casernes regorgent de monde; quant à la population, elle s'exerce avec ardeur au maniement des armes à feu; chaque jour, de nombreuses réunions ont lieu où sont dépeints tous les maux de l'Irlande. C'est dans l'une d'elles qu'un fils d'O'Connell a dit dernièrement : « La misère est telle dans le district de Galeway, que les habitants sont obligés de manger leurs enfants. » Après de telles paroles, il n'y a qu'à s'étonner d'une chose, c'est qu'il y ait encore aujourd'hui un propriétaire anglais en Irlande.

Directeur-gérant: FERDINAND FRANÇOIS.

Ancien rédacteur de la Revue Indépendante.

VILLA DES ENFANTS.

Rue de Cuire, 36.

La Croix-Rouge.

Cet Etablissement, fondé depuis plusieurs années, continue à recevoir les Enfants depuis leur sevrage. Un vaste clos, un air pur, des soins maternels justifient la confiance que les familles accordent à ce pensionnat de jeune âge.